



Validité d'un devis demandé et signé

Par **ber570**, le **13/02/2009** à **09:09**

Ayant signé un devis 'bon pour accord ' il ya un an (réfection de bardage)l'artisan ne s'est toujours pas manifesté.

Comment puis-je me libérer de ma signature pour faire appel à un autre artisan

bien cordialement

ber570

Par **Paula**, le **13/02/2009** à **14:08**

Bonjour,

Il faudrait, dans un premier temps, adresser une lettre RAR à l'artisan lui rappelant les termes du devis et lui demandant, puisque les travaux n'ont pas eu lieu, s'il compte les effectuer.

Noter dans la lettre qu'à défaut de réponse de sa part dans les huit jours, vous considèrerez qu'il n'entend pas effectuer les travaux et que le devis sera nul et non avenu. Amitiés